Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212201271-20260226-2026_03_23-DE

COMMUNE de LEZARDRIEUX (Côtes d'Armor)
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 FEVRIER 2026 A 17 H 00
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à 17h00, le Conseil Municipal de LEZARDRIEUX dûment convoqué s'est assemblé à la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur le Maire,

Nombre de conseillers en exercice : **12**

Présents ou représentés : **12**

Présents : M. PARANTHOËN Henri, Mme LE COQ Annyvonne, M. ANDRE Yanick, Mme LE BRIAND Fabienne, M. MENOU Laurent, M. GUILLOU Loïc, Mme HERVO Claudine, Mme BLONDEL Christine, M. JUMEL Yoann, Mme CONAN Amélie, Mme CHEREL Jeanne,

Représentée : Mme GUILLOU Catherine par procuration à Mme LE COQ Annyvonne

Absent : /

Secrétaire de séance M. ANDRE Yanick

Date d'envoi de la Convocation : 19 février 2026

DELIBERATION 2026-03-23 : PORT DE PLAISANCE : APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENT DU DOMAINE PUBLIC MARITIME POUR UN TERRAIN NU
Rapporteur : M. Yoann JUMEL, Conseiller délégué en charge du port de plaisance

M. Yoann JUMEL rappelle que le Conseil Municipal avait décidé, par délibération n°2025-04-46 en date du 10 avril 2025 et délibération n°2025-09-88 en date du 11 septembre 2025, de lancer un appel à manifestation d'intérêt public pour un terrain nu de 1100 m², sur le port de plaisance de Lézardrieux, anciennement utilisé par l'entreprise « Gautschi », l'ancien local ayant été déconstruit.

Le dernier appel à manifestation d'intérêt public courait jusqu'au 31 décembre 2025. Une candidature spontanée a été reçue en mairie le 13 février 2026.
Afin de pouvoir étudier cette candidature, il est nécessaire de republier un appel à manifestation d'intérêt concurrent du domaine public maritime durant 14 jours.

La commission portuaire sera chargée de suivre cet appel à manifestation d'intérêt, d'examiner les projets des candidats, puis de proposer à Monsieur le Maire un candidat, conformément aux critères prédéfinis.

Vu le Code général des collectivités territoriales
Vu l'avis favorable de la Commission Portuaire du 20 Mars 2025,
Vu la délibération n°2025-04-46 en date du 10 avril 2025 ;
Vu la délibération n°2025-09-88 en date du 11 septembre 2025 ;
Vu la commission portuaire du 24 février 2026,

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212201271-20260226-2026_03_23-DE

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ **D'approuver la mise en concurrence d'un appel à manifestation d'intérêt d'une durée de 14 jours, en vue de la mise à disposition d'un terrain nu de 1100 m² sur le port de plaisance suivant le cahier des charges ci-joint ;**
- ✓ **D'autoriser M. le Maire ou un adjoint à signer tous les documents relatifs à cette décision.**

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
M. ANDRE Yanick

L'Adjointe au Maire,
Mme LE COQ Annyvonne

MAIRIE DE LEZARDRIEUX
(Côtes-d'Armor)